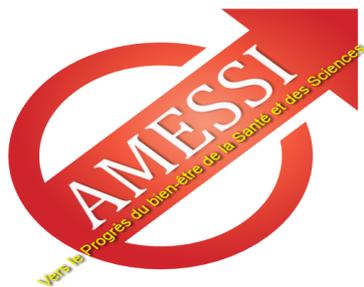


<https://www.ameSSI.org/Devoir-de-precaution>



# Devoir de précaution

- VACCINS-VACCINATIONS



Date de mise en ligne : mercredi 5 mai 2004

---

Copyright © AMESSI.Org® Alternatives Médecines Évolutives Santé et  
Sciences Innovantes ® - Tous droits réservés

---

CRI-VIE

Coordination d'associations et d'usagers de santé

Pour une recherche et information transparentes

3bis, rue Henri Faisans. 64 000 PAU

Tél : 05 59 84 48 45

E-mail : [cri-vie chez wanadoo.fr](mailto:cri-vie chez wanadoo.fr)

Le 14 mai 2004

Troisième courrier

Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY

Ministre de la santé, de la famille....

Objet : Devoir de précaution

Utilisation médicale des dérivés sanguins humains ou animaux

Monsieur le Ministre,

Après avoir abordé dans notre premier courrier en date du 25 avril la réforme des institutions libérées du joug des laboratoires et sans laquelle toute réforme de l'assurance maladie serait vouée à l'échec, puis le constant phénomène de commutation dans notre deuxième courrier, nous souhaitons attirer votre attention dans ce troisième courrier sur l'emploi des dérivés sanguins en vaccinologie.

Vous n'ignorez pas en effet, en tant que médecin, que le sérum foetal de veau, l'albumine humaine, voire même le sérum d'embryons humains avortés ( pour certains vaccins contre la polio) sont fréquemment utilisés comme milieu de culture pour la majorité des vaccins avec le risque de transmission du nouveau variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

C'est la raison pour laquelle, Pasteur-Mérieux-Aventis reconnaissait en 1996 appliquer depuis plusieurs années le chauffage systématique du sérum de veau à 120°.

Or, le prion n'est pas détruit par cette technique tandis que le milieu de culture perd une bonne partie de ses qualités nutritives, ce qui n'a pas empêché le fabricant de commercialiser plusieurs dizaines de millions de doses de vaccins qui ne correspondaient plus aux caractéristiques des produits qui avaient reçu l'AMM antérieurement.

Après la deuxième crise de la vache folle et alors que les autorités britanniques suspendaient en octobre 2000 un vaccin contre la polio élaboré sur du sérum de veau provenant d'un pays qui n'était pas indemne de cas d'ESB, Pasteur-Mérieux-Aventis se voulait rassurant en déclarant que depuis plusieurs années il faisait appel à du sérum provenant de pays indemnes d'ESB tels la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada ou les Etats-Unis (Le Figaro, 20 octobre 2000).

Or, tandis que l'OMS et la FAO reconnaîtront en mars 2001 qu'aucun pays ne peut être considéré indemne d'ESB, les Etats-Unis décrivaient depuis plusieurs années chez les bovins une curieuse maladie dite de la « vache couchée », laquelle s'avèrera être une authentique ESB touchant plusieurs Etats américains.

Quelques mois plus tard, deux médecins danois exprimèrent leurs craintes face au risque de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, → par le vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, faisant appel à de l'albumine humaine (AFP, 20 août 2001).

Dans la mesure où le rapport des experts de l'Afssaps réunis en novembre 2000 masque ses incertitudes dans un avis pour le moins nuancé plein de circonvolutions telles que « s'accordant à penser.... Bien qu'ils n'en aient pas la preuve ... il est donc fort peu probable... », et dans la mesure, d'autre part, où il avait été démontré en 1997 que l'ESB pouvait se transmettre de la vache à son veau par le placenta, ne croyez-vous pas, Monsieur le Ministre, que par la simple application du principe de précaution, comme l'on fait tardivement les Britanniques en octobre 2000, les vaccins faisant appel aux dérivés sanguins devraient être suspendus ?

Dans l'attente de vous lire très prochainement, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

## Devoir de précaution

---

Dr Alain Rose-Rosette   André Besnard   Dr Marc Vercoutère  
Master de santé publique   Vice-président   Président

P.J : Rapport des experts de l'Afssaps en novembre 2000.